



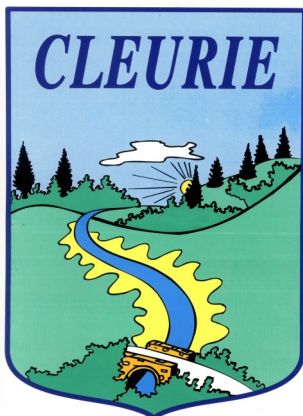
Notre forêt



Le mot du Maire

Sommaire :

Edito du Maire	1
Mots des adjoints	2 à 5
Pique nique	6
Résumé des Conseils Municipaux	7
Etat-Civil	7
Terrain à bâtir	7
Arrêt du cuivre	8
PLUi-H	9
Les associations	10
Babette brise la glace	11
Moustique tigre	12



Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Depuis la dernière parution du bulletin d'informations communales, deux événements ont profondément marqué la vie de notre commune.

Le premier : triste et douloureux, c'est l'annonce brutale, incompréhensible, de la fermeture programmée de l'usine ASTEELFLASH par le groupe battant pavillon « Taïwan » pour la fin d'année.

En cet instant, je pense à tous ceux, élus, dirigeants, salariés, qui depuis les « ateliers ruraux » et jusqu'à ce jour ont tout fait pour construire cette entreprise qui était -faut-il le rappeler- une fierté de notre commune.

Je pense surtout aux 96 salariés, à leurs familles, qui vivent cette terrible épreuve sans savoir de quoi demain sera fait !

A date, même si quelques marques d'intérêt préliminaire se font connaître, il nous faut se mobiliser pour trouver une solution pour le site.

Tous les scénarios à explorer doivent l'être.

C'est, en tous cas, une bien triste nouvelle pour notre commune mais surtout pour l'ensemble des salariés du site à qui nous apportons tout notre soutien.

Dans un tout autre domaine, pendant un mois, du 15 juin au 14 juillet, Cleurie était sous les feux de la rampe avec le tournage du film « *J'oublierai ton nom* » en grande partie au Mille Club avec Vanessa PARADIS.

Un dispositif important en matériel, moyens humains (55 personnes) pour ce film qui doit être présenté au Festival de Cannes le printemps prochain.

Une belle image pour Cleurie même si les règles particulièrement strictes de confidentialité ne nous ont pas permis de profiter de cet événement comme nous l'aurions espéré...

Avant de terminer et comme à l'accoutumée, il m'est agréable de porter à votre connaissance que Aubin THIRIAT vient de créer à Cleurie son propre atelier de sculpture.

Sacré Meilleur Apprenti de France en 2024 grâce à une reproduction de stalle médiévale, il concrétise aujourd'hui son rêve en lançant sa micro-entreprise « Aubin des Bois », un nom évocateur, directement inspiré de son amour du bois, de la nature et des forêts.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans son activité et sa passion.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Avec mes sentiments cordiaux et toujours dévoués.

Patrick LAGARDE
Maire de CLEURIE



Les enseignantes

LA RENTRÉE SCOLAIRE

La municipalité félicite chaleureusement tous les lauréats des examens et concours 2025. Leur travail, leur assiduité et leur persévérance méritent d'être soulignés.

Nous souhaitons à tous les élèves, collégiens, lycéens et étudiants une très bonne rentrée et une année scolaire pleine d'apprentissages, de découvertes et de réussites. Que cette nouvelle étape leur permette de s'épanouir, de développer leur curiosité et de partager de beaux moments avec leurs camarades et leurs enseignants.

Marie Helen CLAUDE

Les futurs collégiens équipés pour la rentrée !

Comme chaque année, la mairie de Cleurie tient à marquer le passage des élèves de CM2 vers le collège par un moment convivial et symbolique.



Chacun des élèves de CM2 : Noam, Méline, Antone, Gabin, Lisa, Léna, Romain, Maël, ont reçu des mains de Monsieur le Maire un dictionnaire – en français ou en langue étrangère selon le choix des familles – pour les accompagner dans leur apprentissage et leurs futures découvertes.

Un gilet fluorescent haute visibilité leur a également été remis. L'adjointe aux affaires scolaires a rappelé avec insistance l'importance de la sécurité sur le trajet scolaire, que ce soit à pied ou en descendant du bus :

« Brille pour ta sécurité ! La commune de Cleurie est heureuse de t'offrir ce gilet haute visibilité parce que ta sécurité sur le trajet scolaire, c'est notre priorité. De nuit sous la pluie, tu es difficile à voir : avec ton gilet, tu deviens un super-piéton ! »

Les élus ont également rappelé que le gilet n'est efficace que s'il est porté, et qu'il est donc indispensable que les parents encouragent leurs enfants à l'utiliser chaque jour. Un enfant vu est un enfant protégé.

Pour compléter ces attentions, l'Association des Parents d'Élèves a souhaité marquer elle aussi ce passage important en offrant à chaque enfant une calculatrice, celle demandée dans la liste

des fournitures. Un présent utile et durable, qui deviendra sans aucun doute une tradition pérenne.

Enfin, au nom de l'Éducation nationale, leur enseignante Mme Patenay a remis à chaque élève un exemplaire de «*L'Odyssée d'Homère*», une belle invitation à cultiver le goût de la lecture et à découvrir l'un des grands classiques fondateurs de notre culture.

Ce moment s'est terminé par des félicitations aux futurs collégiens, accompagnées de vœux de réussite et de belles années au collège.

Marie Helen CLAUDE

Un au revoir chaleureux à la directrice

Lors de la cérémonie des dictionnaires, un moment chaleureux a été consacré à Madame Creusot directrice de l'école de Cleurie, qui quitte ses fonctions pour rejoindre un poste dans une vallée voisine.

Monsieur le Maire, accompagné de l'adjointe aux affaires scolaires lui a remis au nom de la commune, une *Image de Cleurie* ainsi qu'un bouquet de fleurs, en signe de reconnaissance pour son investissement et son engagement auprès des enfants et des familles cleurisiennes

Il a souligné la patience et la compréhension dont elle a fait preuve durant les récents travaux de mise en accessibilité de l'école, qui ont parfois perturbé la vie quotidienne de l'établissement.

Parents, collègues, élus et élèves lui ont témoigné leur gratitude et leurs meilleurs vœux pour la suite de son parcours professionnel.



Marie Helen CLAUDE

FLEURISSEMENT 2025 :

En cette période estivale, les balcons, les terrasses et les différents massifs floraux embellissent notre village. Voici quelques réalisations sur le thème **Le Monde des Insectes**.

Une ruche a été réalisée par les enfants à l'entrée de l'école et des papillons se sont invités à la fenêtre du local périscolaire.



Un grand merci aux enfants et au personnel encadrant.

Il y a également des papillons aux quatre coins de la commune, accompagnés de quelques coccinelles, libellules et fourmis.

Comme tous les ans, des tableaux relatifs au thème prennent place route de la Forge et route de Julienrupt.



Un diaporama Fleurissement 2025 sera mis en ligne sur le site internet de la commune dans les prochaines semaines.

Merci à tous pour votre participation,

Christophe MATHIOT

LA SÉCURITÉ**Septembre, mois de rentrée : rappel des règles de sécurité**

Afin de garantir la sécurité de tous, notamment des enfants aux abords de l'école, nous rappelons quelques consignes importantes :

Circulation et stationnement interdits :

le chemin de Chevrumont est **interdit** à la circulation et au stationnement afin de prévenir tout risque d'accident lors de l'arrivée et de la sortie des élèves.

Stationnement gênant : le stationnement le long de la route de Purifaing gêne parfois la circulation. Aussi, nous invitons les parents à se garer derrière le bâtiment technique ou sur le **terrain de sport**. Grâce à la nouvelle accessibilité mise en place pour la mairie, l'accès à ce terrain est désormais **simple et facilité**.

Marie Helen CLAUDE



COMPRENDRE le BUDGET COMMUNAL.

Le vote du Budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 15 avril de l'année qui l'intéresse. Toutefois, lors du renouvellement des Conseils Municipaux, la date du vote peut-être reportée au 30 avril.

Qu'est-ce que le Budget ?

Le Budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil Municipal.



Qui prépare le Budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, les services municipaux.

Qui vote le Budget ?

Le Budget est voté par le Conseil Municipal. Concernant notre commune, il a été voté le 14 avril dernier pour l'année 2025.

Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie !

Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par le secrétariat et visés par le Maire ou les adjoints délégués aux Finances. Toutefois, c'est le Trésor Public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non-recouvrement.



En quoi se compose le Budget ?

Il est divisé en 2 parties : une section de Fonctionnement et une section d'Investissement.

La section de Fonctionnement :

Elle est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts.

Elle enregistre également les recettes fiscales (taxes foncières), les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services (location mille-club, restaurant scolaire...)

Les frais de personnel sont également inclus dans la section de Fonctionnement, ainsi que ceux liés à l'école (entretien des locaux, garderie périscolaire, restaurant scolaire...)

La section d'Investissement :

Elle intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine communal et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer. Le remboursement du capital des emprunts figure également à cette section. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'Etat ou du Département, du Fonds de Compensation de la TVA et de l'autofinancement (épargne)



Hubert MELINE

Bilan

Comme vous l'avez sans doute remarqué, ce feuillet municipal arrive dans les boîtes aux lettres à une période peu habituelle pour respecter les délais légaux liés aux prochaines élections municipales.

Le moment est certainement idéal pour faire le bilan des actions menées concernant les travaux et l'entretien des voiries communales.

Bien évidemment, comme vous le savez sans doute, les réfections de voiries engagent des sommes importantes et malheureusement les budgets ne sont pas extensibles à souhait, pourtant il y en aurait beaucoup à faire... Par endroit les routes sont fissurées, à d'autres ce sont les accotements qui mériteraient d'être renforcés, ailleurs des nids de poules sont présents, ici ou là, la chaussée est pleine de bosses et de creux,... et j'en passe !

Il faut aussi regarder ce qu'il y a eu de fait durant les années précédentes. Bien sûr, le début de mandat a été perturbé par le Covid et certains projets ont pris du retard mais ils ont tout de même été menés à bien, d'autres projets sont toujours en attente de réalisation mais une fois encore les finances nous contraignent. Il y a aussi d'autres idées qui pourraient aboutir mais comme d'habitude, chaque projet doit être mûrement réfléchi de manière à limiter les dépenses tout en ayant un réel bénéfice pour les Cleurisiens et autres utilisateurs.

Malgré tout, les travaux ont été nombreux durant ce mandat :

- Gravillonnage total de la route de Purifaing sur environ 700 mètres en juillet 2020.
- Recensement et visite des différents ouvrages d'art sur la commune pour constatations et préconisations de sécurité réalisé par un cabinet spécialisé en juillet 2022.
- Travaux de voirie, enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, remplacement de la conduite d'eau au chemin du Pré Vixot en juin/juillet 2022.
- Pose de l'enrobé et fin des travaux du lotissement du Pré Galland + pose de l'enrobé chemin du Pré Vixot en septembre 2022.
- Réfections par « rustines » en gravillonnage sur de nombreuses routes de la commune en septembre 2023.
- Travaux de remplacement de la conduite d'eau principale de la commune sur plus de 2 km de septembre 2023 à mars 2024.
- Travaux de signalisation routière (bandes blanches) au carrefour de l'école, au carrefour des Xatis dans la zone des Champs de l'Étraye, accès du lotissement du Pré Galland+ pose de balises de sécurité route des Xatis et chemin du Pré Vixot en mai 2024.
- Amélioration de l'accès à la mairie par la pose de panonceaux, élargissement du passage destiné aux véhicules en mai 2025.
- Sécurisation des accotements route des Xatis par le busage d'une partie du fossé en juillet 2025.

Bien sûr nous aurions souhaité faire encore mieux, mais finalement c'est déjà pas si mal !

Jean Christophe CURIEN

Activités d'automne

Ce feuillet municipal étant distribué exceptionnellement en automne, le moment se prête particulièrement pour aborder les sujets de saison.

Les amateurs de champignons ont déjà commencé de prospector leurs « coins » favoris dans l'espoir de faire une récolte miraculeuse. Cependant certaines règles doivent être respectées de manière à ce que tout le monde puisse bénéficier des délices de la forêt.

Tout d'abord le ramassage et la cueillette dans les forêts et terrains privés ne seront réalisés qu'avec l'accord du propriétaire.

En ce qui concerne le domaine public, la réglementation autorise le ramassage des champignons dans la limite de 5 litres par personne et par jour pour un usage familial uniquement.

Les règles sont différentes en cas de vente des produits.

Bien entendu, la prudence est de mise, il ne faut pas oublier qu'il y a tous les ans des intoxications suite à la consommation de champignons. En cas de doute, mieux vaut éviter de les consommer et si possible rapprochez vous de spécialistes qui pourront vous renseigner.

Pour information, même si la saison est terminée, cet arrêté régit également la cueillette des myrtilles sauvages. Les conditions de récoltes sont identiques aux champignons avec un volume limité à 5 litres par personne et par jour, toujours pour un usage familial. Notons tout de même que l'utilisation du peigne (riffle) est autorisé à condition que l'outil ne dépasse pas 20 cm de largeur.

L'arrêté préfectoral du 17 juillet 2024 retrace l'ensemble de ces règles à retenir.

L'automne est également synonyme d'un autre usage de la forêt, il s'agit de la chasse. Pour la saison 2025/2026, l'ouverture de la période de chasse dans les Vosges est fixée au 21 septembre, les dates de fermetures sont variables en fonction des secteurs mais en général la fin de la période de chasse a lieu fin janvier, éventuellement fin février.

La société de chasse de Cleurie est autorisée à pratiquer sur l'ensemble de la forêt communale ainsi que sur un bon nombre de propriétés privées, en revanche les journées prévues sont limitées aux samedis, dimanches, jours fériés ainsi que le lundi 03 novembre.

Pour des raisons de sécurité des panneaux « chasse en cours » sont obligatoirement placés aux abords des secteurs concernés.

Que ce soit en période de chasse ou non, la prudence reste indispensable pour tous les usagers de la forêt. Nous le savons tous, la forêt est malade surtout depuis les épisodes de scolytes et de sécheresse, les arbres meurent. Trop d'accidents arrivent par manque de prudence ou d'attention. Méfiez vous des arbres morts, ils sont fragiles, leurs branches peuvent vous blesser en tombant. Évitez les balades en forêt lorsqu'il fait du vent, une cime qui casse ou un arbre qui se déracine est un risque mortel.

N'oublions pas non plus un risque qui nous guette parfois, c'est l'incendie ! Nous l'avons vu il y a quelques années sur la commune du Ménil, ce danger est présent chez nous aussi, tous les usagers de la forêt doivent en être conscients, comptons sur la vigilance de tous pour que les accidents restent loin de nous.

Jean Christophe CURIEN



Invitation au grand pique-nique du village

Dimanche 24 août 2025



L'apéritif est offert par le maire et les adjoints !

Enfin une promesse tenue !

Chez eux, il n'y a que des hommes... et le barde est muselé !

Nous, on fait mieux : tout le monde est invité !



Même les nouveaux habitants !

...et vive l'apérooo !

Merci à toutes et tous d'être venus ! Vive la convivialité du village !



Il parle bien notre maire...

Moi j'attends surtout le dessert !



Santé à la convivialité !



J'ai amené ma spécialité : salade de pâtes XXL !

Parfait, ça se garde trois jours !



Moi, j'ai fait une tarte pour 20 personnes...

Et moi j'ai faim pour 21



Comme dans Astérix... sauf qu'ici, tout le monde est à table !

Et personne n'est attaché !



Attention, la tarte arrive !

Viiiite, avant qu'Obélix ne la mange tout seul !

Séance du 30 juin

- Un administré de la commune souhaite acquérir une parcelle de terrain contiguë à sa propriété. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Le Conseil Municipal approuve la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT dont elle est actionnaire.
- Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine en vue d'une souscription pour le financement des travaux de réfection de la peinture de l'église de St-Amé.
- Approbation du règlement intérieur de l'accueil du périscolaire et du restaurant scolaire applicable au 1^{er} septembre 2025

Les résumés complets des séances de Conseil Municipal sont consultables sur le site internet de la commune : **cleurie.com**

Rubrique :

« Municipalité - Publication » ;

puis : « résumé des réunions de Conseil Municipal »,

Ou flashez ce QR code

**Etat-Civil****Naissance**

- ♦ Le 4 juillet 2025, à Remiremont, naissance de Paul GÉGOUT , fils de Anthony et Alicia DUMÉNIL, domiciliés 8 bis rue des Combattants d'AFN

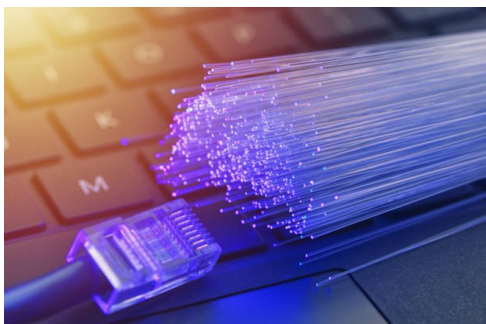
Vente terrain à bâtir

La commune de Cleurie a décidé de mettre prochainement en vente une parcelle de terrain à bâtir.

Située à proximité de la mairie/école, cette parcelle d'environ 1000 m² dispose en plus des commodités (eau, électricité, téléphone) d'une belle vue dégagée sur la vallée.

Les personnes intéressées sont priées de se manifester dès que possible auprès de la Mairie pour des renseignements supplémentaires.

FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE : PREPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR EVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE FIXE AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2028 !



Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Cleurie en 2028

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 31 janvier 2028 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture.

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard le 31 janvier 2028, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 31 janvier 2028. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veuillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

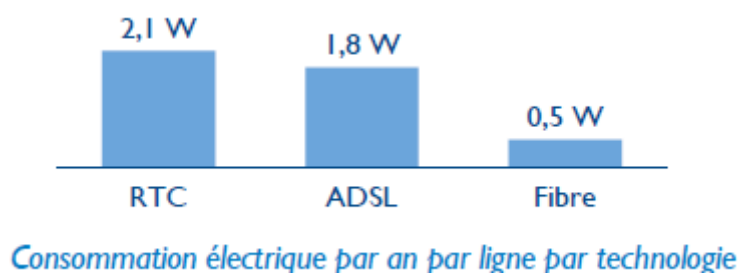
Elle offre des **débits plus élevés** que ceux disponibles sur le réseau cuivre.

Le **signal est de meilleure qualité** pour une connexion internet optimale.

La fibre permet aussi de connecter de **nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.**

La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une **plus grande pérennité.**

Et enfin, la fibre offre de **meilleures performances énergétiques** : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe.



Élaboration du PLAN LOCAL d'URBANISME intercommunal - HABITAT (PLUi-H)

Le territoire des Hautes-Vosges fait face à des enjeux territoriaux multiples, à la croisée des dynamiques rurales, touristiques, environnementales et économiques.

Entre valorisation des paysages, préservation des ressources naturelles, besoin en logement et maintien des services de proximité, notre territoire doit concilier attractivité, résilience et sobriété dans son développement futur.

La Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV), compétente en matière de planification urbaine depuis 2022, a engagé, fin 2024, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Ce document structurant permettra de construire une vision partagée de l'aménagement du territoire à l'horizon 2035-2040, à l'échelle des 14 communes du territoire.

Didier HOUOT, Président de la CCHV

Les principales étapes à venir :

- ♦ **Fin 2025** : Rencontres avec les acteurs économiques
- ♦ **Début 2026** : Conférence intercommunale : présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et préparation des élus au débat des orientations dans chaque Conseil Municipal
- ♦ **Printemps 2026** : Débat des orientations du PADD en Conseil Communautaire dans les 14 Conseils Municipaux
- ♦ **Automne 2026** : Réunion publique de présentation du diagnostic, du PADD et de la méthodologie de la phase réglementaire
- ♦ **Fin 2027** : Réunion publique avant arrêt du projet
- ♦ **Début 2028** : Délibération d'arrêt du projet en Conseil Communautaire
- ♦ **2028** : Consultations des partenaires institutionnels pour avis (ARS, Préfecture, Région, PnrBV, chambres consulaires)
- ♦ **Enquête publique** : durée réglementaire : un mois minimum. Permanences sur le territoire de la CCHV . Rapport du commissaire enquêteur
- ♦ **Début 2029** : Reprise du dossier par les bureaux d'études pour prendre en compte les avis des partenaires et les résultats de l'enquête publique
- ♦ **Conférence intercommunale** : Bilan de la consultation des partenaires, de l'enquête publique et de l'ensembles des modifications effectuées
- ♦ **Approbation du PLUi-H par délibération du Conseil Communautaire de la CCHV**

ASSOCIATION des PARENTS d'ÉLÈVES

- Kermesse à l'école de Cleurie :

Samedi 28 juin 2025 a eu lieu à La Serpentine la Kermesse. En partenariat avec les maîtresses, l'APE a organisé cette journée pour les enfants de l'école.

Après avoir réalisé, sous les yeux fiers de leurs parents et familles venus nombreux, un spectacle de chants et danses, les deux classes ont pu aller se divertir avec les nombreux stands proposés (parcours sportif, jeux en bois, planche à savon, pêche à la bouteille, maquillage, etc.) et gagner un ou plusieurs sachet(s) surprise !

La journée s'est poursuivie avec un repas partagé et l'organisation l'après-midi d'un jeu de piste pour les enfants avec enquête et énigmes.

Une belle journée pour cette édition 2025 !

Nous remercions l'ensemble des enfants, parents, personnels communal et scolaire et Bravo pour ce spectacle !



- Remise des cadeaux aux élèves de CM2

Ce mardi 1er juillet 2025, sous le préau de l'école, a eu lieu la traditionnelle remise de cadeaux aux élèves de CM2 quittant l'école de Cleurie pour le collège.

Maire, personnel communal, conseillers municipaux, membres de l'APE, parents et maîtresses (actuelles et ancienne), tous étaient réunis autour de nos CM2 de l'année pour cette cérémonie.

Un joli tableau photos, retraçant leurs différentes années dans cette école a été réalisé pour l'occasion.

Après un discours de Mr Le Maire, chaque enfant a reçu, un dictionnaire de Patrick Lagarde, un gilet fluorescent pour le transport scolaire de Marie-Helen Claude, 1ère adjointe, un livre de leur maîtresse Ingrid Patenay et une calculatrice collège de l'APE remise par Emilie GALLAIRE, la présidente. Les CM2 avaient le sourire.



Mr le Maire en a profité pour remercier Mme Andréa Creusot, directrice de l'école et maîtresse des maternelles-CP pour son travail, sa disponibilité et sa sympathie. Un avis que tous les parents partagent. Nous la remercions pour cette année et son implication auprès de nos élèves et lui souhaitons une bonne continuation.

Une cérémonie de multiples départs qui s'est avérée très émouvante !

L'équipe de l'APE

COMITE des FÊTES de CLEURIE

Le 10 août dernier, le Comité des Fêtes de Cleurie fêtait ses 50 années d'existence.

Pour l'occasion, un repas fut organisé. Un conteur local et un accordéoniste animèrent cette magnifique journée ensoleillée, qu'un nombreux public apprécia.

Les anciens présidents de l'association présents reçurent chacun un présent.

Grâce à une exposition de documents et de photos accompagnés d'un diaporama, ce fut l'occasion de se remémorer des moments inoubliables des différentes animations organisées par le Comité tout au long de ses cinquante années.

Le Comité des Fêtes



Café Jeunesse – Samedi 11 octobre, 14h-17h

Tu as entre **14 et 20 ans** ? Viens passer un après-midi sympa au **Café Jeunesse** !

Rencontre d'autres jeunes, échange des idées, découvre de nouvelles activités... et qui sait, peut-être une nouvelle passion !



Envie de partager ton hobby ou ta passion ? Nous recherchons des participants motivés pour faire découvrir leurs activités ! **Contact :** mhclaud88@orange.fr

Nous vous attendons nombreux !

Marie Helen CLAUDE

Samedi 4 octobre à Cleurie

6 kms
250 m d+

Soirée rando soupe au caillou

et jeux de société

Départ du Mille Club de
17h00 à 18h30

Tarif : 4 euros
avec le bôl de soupe
- 12 ans : gratuit

Buvette et petite restauration sur place
Infos au 07 81 02 68 78

organisée par le Comité des Fêtes de Cleurie

Ne pas jeter sur la voie publique - imprimé par nos soins

Bonjour à tous, Cleurisiens et Cleurisiennes. Je vous invite à me lire !!!



Dans notre vie, nous avons tous vécu des moments drôles. Nous avons tous des anecdotes à relater. Nous avons tous commis des bêtises. J'ai décidé de coucher sur papier toutes ces cocasseries. C'est ainsi que mon premier livre qui s'intitule « **Babette dans le rétro** » est né en juillet 2023. Ce recueil de 30 petites nouvelles drôles, pittoresques est sans prétention aucune mais j'ai bon espoir qu'il vous fasse rire et sourire. C'est de l'auto-dérision et il se lit très facilement. Certaines aventures me sont arrivées à Cleurie, dans les environs ou dans de lointaines contrées.

Pour le décrire, je choisirais ces cinq adjectifs : authentique, drôle, cocasse, pétillant, touchant.

Mon second livre intitulé « **Babette brise la glace** » vient de paraître aux éditions du Lys Bleu. C'est un récit illustré de 144 pages où je me confie davantage. Je vous offre une plongée franche et pleine d'humour dans mes souvenirs, à la fois légers et poignants. Je me livre avec sincérité, et balance entre rires et émotions profondes. Au fil des pages, vous êtes invités à un voyage empreint de tendresse et de réflexion, où la joie s'entrelace avec la tristesse, dans une danse émotive pleine d'espoir.

Pour le décrire, je choisirais ces 5 adjectifs : déconcertant, émouvant, intime, rafraîchissant, sincère.

Vous pouvez commander sur le site des éditions du Lys Bleu, en librairie, sur les plates-formes Internet ou alors vous adresser directement à moi au

06-46-85-08-36 ou isabelle.marcot22@gmail.com.

Isabelle MARCOT alias Babette

Moustique tigre : agissons pour limiter sa prolifération !

Apparu dans le sud de la France en 2004, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) a colonisé le Grand Est, en particulier le Bas-Rhin, en 2015. Fin 2024, il est présent officiellement dans 6 des 10 départements qui composent notre région.

La plupart des communes concernées sont en Alsace mais les grandes agglomérations de Reims, Metz, Nancy et Langres sont désormais concernées.

Les risques pour la santé et les nuisances augmentent en même temps que la présence de moustique tigre. La mobilisation de chacun est indispensable pour arrêter sa prolifération.



Comment reconnaître un moustique tigre ?

Taille : environ 5 millimètres (il tient dans une pièce de 1 cent)

Apparence : rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : pique le jour / vit à proximité de son lieu de naissance / fait peu de bruit

En quoi le moustique tigre constitue-t-il une menace pour la santé ?

Au-delà des nuisances quotidiennes, le moustique tigre peut transmettre des maladies infectieuses par le biais de ses piqûres : c'est le cas des virus de la dengue, du chikungunya et du zika.

Concrètement, **un moustique peut être infecté en piquant une personne qui s'est contaminée lors d'un voyage dans les zones tropicales où ces virus circulent activement**. Ce moustique peut ensuite transmettre le virus en piquant une autre personne n'ayant jamais quitté l'Hexagone.

Pour en savoir + sur les maladies transmises par le moustique tigre, consulter le [site de Santé publique France](#). Avant de partir à l'étranger, consulter la page [Moustique tigre et maladies vectorielles](#) de l'ARS Grand Est.

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Le Syndicat			Mairie de CLEURIE 1 Place des Anciens Combattants 88120 CLEURIE Tél : 03.29.61.12.42 Mail : mairie.cleurie@wanadoo.fr HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC		
	ÉTÉ Du 01/04 au 31/10	HIVER Du 01/11 au 31/03			
Lundi	14h-18h	14h-17h	Manifestations à venir Marche semi-nocturne du Comité des Fêtes de Cleurie le 4 octobre prochain. Café jeunesse le samedi 11 octobre au mille club.		
Mardi	14h-18h	14h-17h			
Mercredi	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-17h			
Jeudi	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-17h			
Vendredi	8h30-12h 14h-18h	8h30-12h 14h-17h			
Samedi	8h30-12h 14h-18h30	8h30-12h 14h-17h			
				MATIN	APRES-MIDI
			Lundi	-	14h00 – 18h00
			Mardi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
			Mercredi	9h00 – 12h00	-
			Jeudi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
			Vendredi	-	14h00 – 17h00